

Discours de remise du projet de Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur le Maire, à l'occasion des 30 ans de la signature de la Convention des droits de l'enfant, nous avons l'honneur de vous présenter nos travaux.

Nous avons décidé de créer un Conseil Municipal des Jeunes à St Maixent et avons besoin de votre approbation et du vote du conseil Municipal des adultes pour que notre souhait se réalise.

Nous avons travaillé sur les Objectifs de développement Durable et en avons trouvé 5 qui correspondent dont l'objectif 10 de réduction des inégalités qui donne accès aux mêmes droits aux enfants qu'aux adultes, aux riches qu'aux pauvres.

La Convention des droits de l'enfant nous donne le droit de nous exprimer et de nous réunir en association pour réaliser des projets.

Le Conseil Municipal des Jeunes correspond à ce droit.

Nous avons aussi cherché, aidé par Mme Renaud, les lois françaises qui donnent des droits aux enfants. Et nous avons trouvé la loi "égalité et citoyenneté" qui donne droit aux jeunes de moins de 30 ans d'être élu au conseil Municipal des jeunes en respectant la parité fille-garçon.

Nous avons aussi lu les articles de journaux sur la mise en place de CMJ dans des villes uniquement avec des élèves de CM1 et CM2. Ce qui nous semble contraire à la loi.

Et puis nous avons regardé ce que les CMJ des autres communes proposent comme projets et nous pensons que le CMJ doit pouvoir agir sur les thèmes suivants :

- la voirie, la prévention routière
- l'aménagement des rues, des espaces publics, parcs et jardins,
- l'environnement et la préservation de la nature
- les loisirs, l'animation
- le sport et la culture
- la solidarité et la citoyenneté

Merci Monsieur, d'avoir écouté nos idées et d'accepter de créer un Conseil Municipal des Jeunes à St Maixent qui réunisse des élèves de primaire, de collège, de lycée ou apprenti.

Nos différences sont notre force et notre richesse.